

FILIERE ADMINISTRATIVE

Socles indemnitaires (IFSE) par groupe de fonctions suite à la circulaire IFSE du 25 février 2022 avec une revalorisation pour la catégorie A et B

Groupe	Services déconcentrés	Administration centrale et services déconcentrés en Ile-de-France
Corps des adjoints administratifs		
1	4 267 €	5 621 €
2	4 217 €	5 571 €
Corps des secrétaires administratifs		
1	6 429 €	8 328 €
2	6 379 €	8 278 €
3	6 329 €	8 228 €
Corps des attachés		
1	9 935 €	13 810 €
2	9 885 €	13 760 €
3	9 835 €	13 710 €
4	9 785 €	13 660 €

Montants de revalorisation indemnitaire pour la modulation de l'IFSE restent inchangés suite à la circulaire du 25 février 2022

Avancement de grade		
Corps des adjoints administratifs		
Grades	Services déconcentrés	Administration centrale et services déconcentrés en Ile-de-France
AA D2/D1 à AAP2	150 €	700 €
AAP2 à AAP1	200 €	600 €
Corps des secrétaires administratifs		
SACN à SACS	750 €	1 400 €
SACS à SACE	600 €	650 €
Corps des attachés		
Attaché à attaché principal	3 000 €	4 500 €
Attaché principal à attaché HC ou CAIOM	2 500 €	2 500 €

Montants annuels bruts de revalorisation pour une mobilité sur un emploi relevant d'un groupe de fonctions supérieur

Pour bénéficier d'une revalorisation, seule une durée d'au moins 3 ans sur le poste précédent est requise (circulaire IFSE du 25 février 2022)

Corps des adjoints administratifs	
Du groupe 2 à 1	600 €
Corps des secrétaires administratifs	
Du groupe 3 à 2	800 €
Du groupe 2 à 1	1 000 €
Corps des attachés	
Du groupe 4 à 3	1 000 €
Du groupe 3 à 2	2 000 €
Du groupe 2 à 1	2 500 €

Montants de revalorisation pour une mobilité sur un emploi relevant d'un même groupe de fonctions

Corps des adjoints administratifs	
Au sein du groupe 2	250 €
Au sein du groupe 1	350 €
Corps des secrétaires administratifs	
Au sein du groupe 3	400 €
Au sein du groupe 2	500 €
Au sein du groupe 1	600 €
Corps des attachés	
Au sein du groupe 4	600 €
Au sein du groupe 3	1 000 €
Au sein du groupe 2	1 200 €
Au sein du groupe 1	1 500 €